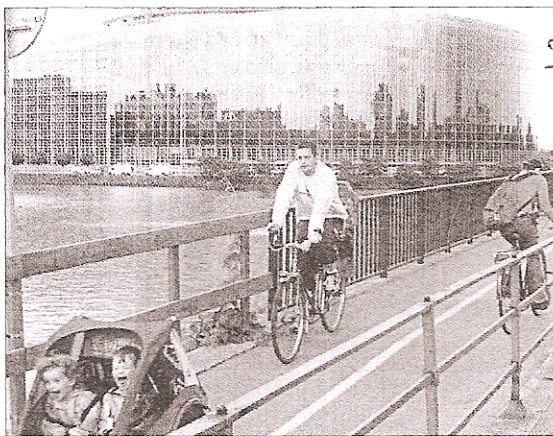


A Strasbourg

# Les médecins vont prescrire... du vélo



Les vélos du réseau seront gratuits

**La ville de Strasbourg a décidé de financer la prescription d'heures de vélo pour les patients à qui cet exercice pourrait profiter sur le plan médical. À terme, elle espère même faire rembourser cette dépense par la Sécurité sociale.**

DE NOTRE CORRESPONDANT

PLUTÔT que trois comprimés par jour pendant une semaine, une heure de vélo par jour pendant un mois : les ordonnances des médecins strasbourgeois pourront bientôt inclure une telle prescription avec le soutien de la ville de Strasbourg. Forte de son image de ville pionnière en matière de promotion du vélo et des déplacements « doux », Strasbourg rappelle combien le vélo et l'exercice physique sont bons pour la santé : « *L'activité physique régulière est un médicament fantastique qui devrait être remboursé* », estime le Dr Alexandre Feltz, médecin généraliste et conseiller municipal en charge de la santé, en rappelant que « *de nombreuses études scientifiques confirment maintenant ce que l'on savait déjà de manière empirique* ».

La ville a donc choisi de transcrire ce principe dans sa politique de déplacements : le maire de Strasbourg, Roland Ries, vient d'annoncer que les médecins pourront prescrire, dès le mois de septembre, du vélo à leurs patients qui ne font pas assez d'exercice. En pratique, les patients munis d'une telle ordonnance pourront utiliser gratuitement, pendant la période prescrite, les vélos du réseau Vel'hop installés à Strasbourg, et qui sont l'équivalent des Vélib' parisiens. Le gestionnaire de Vel'hop, dépendant de la ville, prendra en charge l'abonnement mensuel de 20 euros des patients qui lui présenteront une ordonnance.

« *Dans un premier temps, explique le Dr Feltz, seuls une cinquantaine de médecins volontaires, dont des généralistes et des cardiologues, pourront prescrire du Vel'hop, et les patients concernés seront suivis par un conseiller sport et santé.* » Si l'expérience, qui doit durer un an, est un succès, elle sera pérennisée l'an prochain. Tous les médecins pourront alors prescrire du vélo, mais aussi des activités physiques douces, par exemple dans les parcs ou les forêts. « *Nous discutons même avec l'agence régionale de la santé et l'assurance-maladie pour une prise en charge par la Sécurité sociale du vélo et des dépenses d'activité physique qui évitent bien d'autres dépenses plus chères* », poursuit le médecin. Dans l'immédiat, la proposition de prescription de vélo a déjà obtenu le soutien de nombreux spécialistes de médecine physique et sportive, bien au-delà de la seule ville de Strasbourg.

> DENIS DURAND DE BOUSINGEN

Le quotidien  
du médecin - 4 juin 2012